

## Conditions de participation au jeu-concours « Ailes-Sud »

L'interlocuteur et responsable est la Régie de Fribourg SA.

- La participation se fait en remplissant le formulaire en ligne après avoir trouvé le point bleu caché dans l'une des visites virtuelles des appartements encore disponible dans les bâtiments A et B.
- La période de participation s'étend du 14 décembre 2020 au 15 janvier 2021 à 23h59 (réception du formulaire par l'interlocuteur à la date limite de participation).
- Seules les personnes physiques, majeures et résidant légalement en Suisse peuvent participer.
- La participation est gratuite et n'engage aucunement à utiliser des prestations ou services de la Régie de Fribourg SA.
- Les gagnants seront désignés par un tirage au sort réalisé après la date limite de participation. Les lots à gagner sont les suivants :

Bon Dormez Kolly	(Quantité : 1, Valeur : CHF 1000.-)
Bon d'achat Coop	(Quantité : 1, Valeur : CHF 500.-)
Trottinette électrique	(Quantité : 1, Valeur : CHF 800.-)
Bons d'achat Coop	(Quantité : 10, Valeur : CHF 100.-)

- La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.
- Les gagnants seront informés par courrier électronique envoyé par la Régie de Fribourg SA dans un délai maximum de quinze (15) jours suivant le tirage au sort.

Le Participant devra suivre les instructions de ce courriel pour la restitution du lot.

- La Régie de Fribourg se réserve le droit d'adapter, de modifier ou d'interrompre le jeu-concours, notamment si le jeu-concours ne peut pas se dérouler comme prévu pour une raison quelconque, par exemple en cas d'erreurs logicielles et/ou matérielles et/ou pour d'autres raisons techniques et/ou juridiques susceptibles d'avoir des répercussions sur la gestion, la sécurité, l'intégrité et/ou le déroulement normal et correct du jeu-concours.
- En cas de fuite, par exemples sur les réseaux sociaux, de l'emplacement du point bleu, la Régie de Fribourg SA se réserve le droit de le déplacer. Les formulaires de participation reçus jusqu'au moment du changement seront analysés au cas par cas et pris en compte si aucune tricherie n'est constatée.
- Il est nécessaire de communiquer des données personnelles pour participer au jeu-concours. Le participant consent explicitement à ce que La Régie de Fribourg collecte et traite les données qu'il transmet pour la réalisation et le déroulement du jeu-concours.
- Les participants ont le droit de demander à tout moment à l'organisateur du jeu-concours de supprimer les données personnelles nécessaires à leur inscription au jeu-concours. La suppression des données peut être exigée par e-mail à l'adresse [regiedefribourg@rfsa.ch](mailto:regiedefribourg@rfsa.ch). Si la suppression précède le tirage des prix, la participation au jeu-concours n'est pas possible.
- La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement qui est accessible à l'adresse suivante durant toute la durée du concours :  
<https://www.ails-sud.ch/participer-au-concours>
- Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du tirage ou du présent jeu-concours.
- Le recours à la voie juridique dans le cadre du jeu-concours est exclu. Il n'existe pas de droit à un versement en espèces du gain.
- Les collaborateurs de La Régie de Fribourg et les membres du personnel des sociétés ayant participé à l'organisation du jeu concours ne sont pas autorisés à participer.
- La nullité de l'une des dispositions des présentes conditions de participation n'affecte pas la validité de ses autres dispositions.